

26 mars 2020

Communiqué relatif aux actualités publiées par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP)

Au regard de la crise sanitaire et des mesures adoptées par le gouvernement pour limiter la propagation du coronavirus Covid-19, le **FIPHFP**, conscient des difficultés que les employeurs territoriaux rencontrent dans cette période, a souhaité assouplir ses délais, afin de prendre en compte l'impact de la période de confinement sur l'activité des services.

Ainsi, **la campagne de déclaration annuelle relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH) est prolongée jusqu'au 30 juin 2020**. Pour rappel, il s'agit de la déclaration réalisée auprès du FIPHFP qui permet de calculer, le cas échéant, la contribution due si l'obligation d'emploi de 6% de personnes en situation de handicap n'est pas respectée.

De même, le **déla i de production des pièces justificatives** pour les employeurs faisant actuellement l'objet d'un contrôle **est prolongé jusqu'au 30 juin 2020**.

Les **demandes d'aide saisies sur la plateforme en ligne du FIPHFP** ne pourront être traitées dans l'immédiat ; lors de la reprise, le FIPHFP examinera les dossiers eu égard au contexte particulier de confinement que nous vivons.

Pour plus d'informations :

- consulter le site internet du FIPHFP : www.fiphfp.fr sur lequel sera publiée une information actualisée selon l'évolution de la situation
- contacter la Mission handicap et mobilités du Cdg73 (contact : Cindy GALLO), via l'adresse mail handicap@cdg73.fr.